

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENOUILLE

Séance du 3 avril 2023
Délibération n° 2023/16

Le trois avril deux mil vingt-trois à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur SOUSSIN Jean-Michel, en séance ordinaire

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 Quorum : 8	Présents : SOUSSIN Jean-Michel, NICOLAS Emmanuel, TRAIN Francis, DROUET Ludovic, RUAUD Natacha, JAUNAS Florent, PROUST Nicolas, GIMONNEAU Linda, DUPONT Anny-Claude, DE BADEREAU DE SAINT MARTIN Patrick, MELLIER Dominique, OURIQUES DES OLIVEIRA Magnolia, GUILLOT Annie Absents : SANTOLINI Benoît (excusé – pouvoir SOUSSIN Jean-Michel), HURTAUD Christa (excusée – pouvoir GIMONNEAU Linda)
---	--

Secrétaire de séance : DUPONT Anny-Claude	Séance ouverte à : 20h30
Auteur de l'acte : SOUSSIN Jean-Michel	Télétransmission en Préfecture le : 27 AVR. 2023
Convocation envoyée le : 27 mars 2023	AR Préfecture : 017-211701743-20230403-2023_16-DE
Affichage de la convocation le : 27 mars 2023	Date de publication sur le site internet : 28 avril 2023

Objet : Travaux de réfection de la toiture du logement communal situé 10 Rue de la Garenne – Demande de subvention auprès du Département

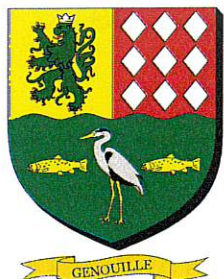
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la toiture du logement communal situé 10 Rue de la Garenne doit être refaite. Cette toiture est ancienne, non isolée et des infiltrations d'eau ont été constatées.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise AUGUSTE, pour la réfection de la toiture, qui s'élève à 17 716,31 € TTC et le devis de l'entreprise BROSSEAU, pour l'isolation des combles, qui s'élève à 4 020,00 € TTC.

Il informe également que ces travaux peuvent être subventionnés par le Département, dans le cadre du Fonds d'aide au logement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de faire réaliser les travaux d'isolation et de réfection de la toiture du logement situé 10 Rue de la Garenne
- ACCEPTE les devis de l'entreprise AUGUSTE et de l'entreprise BROSSEAU pour un montant total de 21 736,31 € TTC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENOUILLE

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, dans le cadre du Fonds d'aide au logement
- ADOPTE le plan de financement suivant :
Subvention Département sollicitée 20 % 4 347,26 € TTC
Fonds propres 17 389.05 € TTC
- PRECISE que cette dépense a été inscrite au budget
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois an susdits.
Pour copie conforme :

Le Maire,
Jean-Michel SOUSSIN



La secrétaire de séance,
Anny-Claude DUPONT

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.